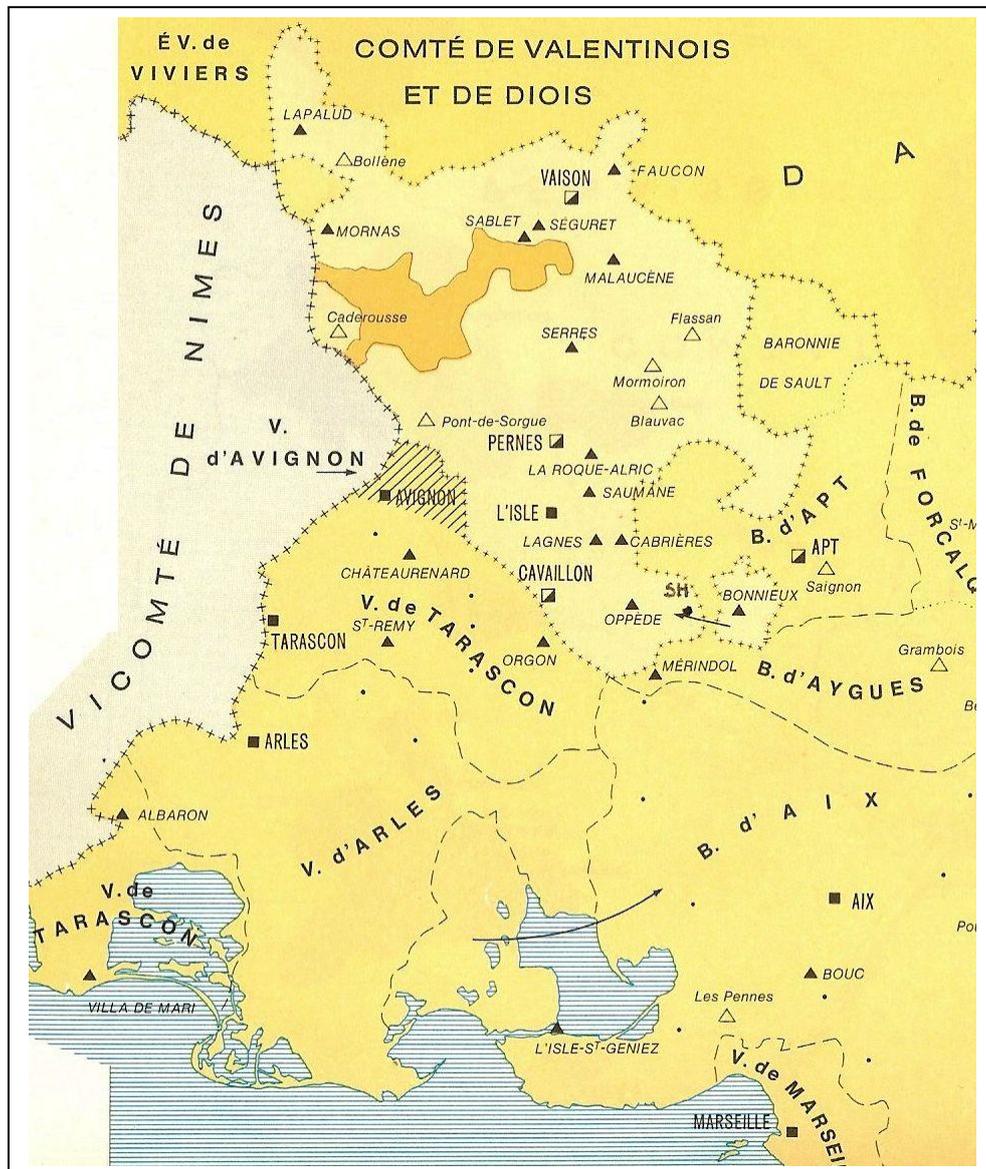


Principauté d'Orange

La légende, plus belle et plus agréable que l'Histoire, nous dit, si l'on en croit J. de la Pise, que Charlemagne fit don de la Principauté à Guillaume au Cornet ou Courtnez, prince de Bourgogne, héros de chansons de geste du cycle carolingien, en témoignage de reconnaissance pour sa bravoure à vaincre les sarrasins !...



Le domaine comtal de Provence vers 1265 et le marquisat de Provence vers 1253.

La vérité est tout autre et l'histoire de la première dynastie d'Orange débute au XI^e siècle avec Raimbaud, co-vicomte de Nice, devenu, par mariage, seigneur de Courthézon, et, sans doute, seigneur d'Orange.

À la mort de Raimbaud, Raimbaud II fut appelé à prendre la succession de son père et porta les titres de Vicomte de Nice et de Comte d'Orange. Il eut une fille, Tiburge, qui se maria avec Gérald Adhémar auquel on confia l'administration des possessions d'Orange.

Raimbaud II fit la guerre en Terre Sainte. Pendant ce temps, Gérald Adhémar obtenait du pape Pascal II (vers 1050-1118) la séparation des diocèses de Saint-Paul-Trois-Châteaux et d'Orange et la nomination d'un Évêque spécial pour la Principauté.

À la mort de Gérald Adhémar, Tiburge resta fidèle au Comte de Toulouse que son mari avait reconnu comme suzerain, et c'est pour cette raison qu'en 1123 Alphonse Jourdain vint s'y réfugier et y subir le siège que lui imposa Raymond Béranger, comte de Barcelone.

Tiburge se remaria vers 1129 avec Guillaume de Montpellier dont elle eut plusieurs enfants; Guillaume, Étienne, Raimbaud, Tiburge et Tiburgette. À sa mort, elle légua ses biens à ses descendants, entraînant par cela même le morcellement de la Principauté.

Orange faisait partie, au cours du Xe siècle, du Marquisat de Provence et les terres provençales étaient allodiales. Toutefois, le temps aidant, les tenanciers des alleux entrèrent dans la hiérarchie féodale. Mais les terres des seigneurs d'Orange ne devinrent pas des fiefs, car elles étaient patrimoniales et furent partagées.

Guillaume et Raimbaud III devinrent co-princes d'Orange pour moitié, ce qui, par la suite, ne manqua pas de soulever des questions d'intérêt, surtout lorsqu'à son décès (1173), Raimbaud III laissa sa part de souveraineté sur Orange à Tiburge et à Bertrand des Baux, qui, de ce fait, devenant prince d'Orange, qualité qui lui fut confirmée par Frédéric I Barberousse, avait les droits de rendre justice, porter couronne et battre monnaie.

C'est à ce moment-là que les princes d'Orange acquirent leur indépendance.

En 1215, Raimbaud IV, descendant de Guillaume, fit don de ses biens aux Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à la seule fin de dresser à titre de co-princes d'Orange les religieux en face de l'antique maison des Baux, car il n'avait pas oublié que son grand-oncle Raimbaud III avait pour ainsi dire exhéredé sa famille au profit de Bertrand.

En 1307, Charles II, comte de Provence, acquit la partie d'Orange possédée par les Hospitaliers, mais Bertrand III s'opposa à cette vente alors en contradiction avec les conventions passées entre les Princes d'Orange et les Chevaliers, si bien qu'en 1309,

Charles II céda à Bertrand les droits acquis sur la Principauté en contrepartie de quoi, Bertrand devait lui prêter hommage et les services d'ost et de cour.

En 1386, Marie des Baux, fille du prince Raymond VI, épousa Jean de Châlon, seigneur de Harlay, lequel, après le décès de son beau-père fut le premier Prince de la Maison de Châlon.

Les Châlon étaient une grande race militaire et féodale, vivant surtout à la cour de Dijon et déployant leur activité au service de l'Empereur et de leur Duc.

Devenus Princes d'Orange, ils n'en restèrent pas moins pour la plupart, impériaux et Bourguignons.

François Ier essaya de ravir à Philibert de Châlon sa Principauté pour en faire don à Gaspard de Coligny, maréchal de France (1521), ce qui provoqua une vive réaction de la part de Philibert et la restitution d'Orange.

À sa mort, il laissa ses biens à son neveu, René de Nassau, qui à son tour, en fit don à son cousin, le duc Guillaume de Nassau. Les Nassau vivaient en Hollande, les premiers parmi les plus anciens et se transmettant d'abord par l'élection, puis par hérédité, le titre quasi royal de Stathouder, qui allait prendre une si grande place en Europe.

Dès lors, personne ne pouvait se tromper sur l'importance qu'allait avoir ce petit État indépendant de la France, placé à la porte d'Avignon et gouverné par un prince protestant, surtout à la veille des guerres de religions.

Maurice de Nassau fortifia puissamment la ville en 1622 car, en effet, la Principauté excitait la convoitise du gouvernement royal, d'autant plus que les Nassau étaient alors dans le camp opposé à la France.

L'adversaire le plus acharné de Louis XIV fut Guillaume Henri, prince d'Orange et Stathouder de Hollande, aussi le Roi lui-même obligea le Comte de Dohna, gouverneur de la Principauté, à lui remettre le château d'Orange et fit commencer la destruction des ouvrages défensifs exécutés par Maurice de Nassau.

Par la suite, la ville dut recevoir à plusieurs reprises les troupes du Roi et c'est au cours de l'une de ces occupations, en 1673, que le château fut rasé et la Principauté remise à Godefroy Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, en compensation de domaines qu'il avait perdu aux Pays-Bas.

Il est vrai que le Roi ne pouvait laisser passer les occasions de se venger sur les Nassau. La Principauté, nous le savons, appartenant à un souverain à la fois hollandais et protestant, fut envahie comme hollandaise lors de la campagne de Hollande, en 1672, et comme protestante lors de la révocation de l'Édit de Nantes en 1685.

Le Comte d'Auvergne détint la Principauté jusqu'en 1679, puis de nouveau à partir de 1690 jusqu'à la Paix de Ryswick (1697) date à laquelle Orange fut rendue à Guillaume d'Orange, devenu entre-temps Roi d'Angleterre.

À sa mort, en 1702, Guillaume étant sans héritier direct, Louis XIV en profita immédiatement pour essayer de reprendre légalement la Principauté en la faisant réclamer par F.-L. de Bourbon, Prince de Conti, qui devenait possesseur du titre et du territoire d'Orange.

On arguait pour cette désignation que les Conti étant plus rapprochés des Châlon que les Nassau et que la Principauté aurait dû leur être attribuée en 1531.

Bien entendu les héritiers des branches collatérales vinrent réclamer leurs droits au titre de la Principauté: le prince de Nassau-Liegen, comme plus proche agnat de la Maison Nassau-Orange, le Marquis de Mailly et Nesle, le marquis de Viteaux, le marquis d'Allègre descendants d'un fils de Marie des Baux; le marquis d'Aix de Châtillon descendant de la fille aînée de Louis de Châlon.

La raison royale fut la plus forte, et si les Conti prirent le titre de Princes d'Orange, Louis XIV se réserva l'hommage et la souveraineté.

Si Guillaume était décédé sans héritier direct il n'en demeurait pas moins qu'il s'était désigné un successeur en la personne de Frédéric Ier, roi de Prusse. Celui-ci, s'il n'était pas trop pressé pour prendre possession d'un territoire situé si loin de ses Etats, n'en voulait pas moins faire respecter ses droits.

La situation fut réglée par le traité d'Utrecht, laissant à Frédéric le titre de Roi, les armes du Prince d'Orange et lui permettant de transférer le nom de Principauté d'Orange à la moitié de la Gueldre hollandaise qui venait de lui être remise.

Frédéric ayant accepté la transmission de la Principauté à la France un nouvel échange eut lieu entre les commissaires du Roi et Louis F. de Bourbon, troisième prince d'Orange de la maison des Conti afin de rattacher définitivement la Principauté à la France. C'était le 14 mai 1731.